

## LE POUVOIR FÉMININ ET LA PLANIFICATION FAMILIALE EN CÔTE D'IVOIRE: LE CAS DE LA VILLE DE BOUAKÉ

**COULIBALY Brahima**

Maitre de Conférences

Enseignant-Chercheur

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Département d'Anthropologie et de Sociologie

[coul.tiebe\\_ib@yahoo.fr](mailto:coul.tiebe_ib@yahoo.fr)

**KOUADIO M'bra Kouakou Dieu-donné**

Maitre de Conférences

Enseignant-Chercheur

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Département d'Anthropologie et de Sociologie

[mbrak07@yahoo.fr](mailto:mbrak07@yahoo.fr)

**KONÉ Gnoungo**

Doctorante

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Département d'Anthropologie et de Sociologie

[gnoungokone@gmail.com](mailto:gnoungokone@gmail.com)

### **Résumé**

Cet article portant sur le pouvoir féminin dans la pratique contraceptive à Bouaké, a pour objectif de montrer comment certaines femmes en union parviennent à appliquer la PF à Bouaké (en Côte d'Ivoire) face à la résistance des conjoints. Les informations ont été collectées à partir d'un guide d'entretien semi-directif administré auprès de personnel de santé et de femmes vivant en couple et n'ayant pas atteint l'âge de la ménopause. Les théories des parties prenantes et de l'autodétermination ont permis d'analyser les données. Il ressort que certaines femmes ont recouru à des pratiques discrètes dans l'usage des méthodes contraceptives.

**Mots-clés:** Planification Familiale, Côte d'Ivoire, Femmes, Motivation, Pouvoir

### **Abstract**

This article on female power in contraceptive practice in Bouaké aims to show how some women in union manage to apply FP in Bouaké (in Côte d'Ivoire) in the face of resistance from spouses. The information was collected from a semi-directive interview guide administered to health personnel and women living in a couple and who had not reached the age of menopause. Stakeholder and self-determination theories were used to analyze the data. It appears that some women have recourse to discreet practices for the use of contraceptive methods.

**Keywords:** Family Planning, Ivory Coast, Women, Motivation, Power

## Introduction

L'ampleur de l'explosion démographique et la rareté des ressources dans le monde et précisément en Afrique interpelle sur la nécessité de trouver des voies et moyens pour répondre aux besoins des populations actuelles et également celles à naître. La planification familiale (PF) est alors apparue comme la stratégie appropriée pour améliorer les indicateurs de développement socio-économique en Côte d'Ivoire. En Afrique de l'Est et du Sud, des progrès impressionnants ont été accomplis avec une implication de plus d'hommes que de femmes (N. Cahill et al, 2018). Contrairement à ces pays, l'Afrique Centrale et Occidentale illustrent des obstacles dont la résistance masculine à faire appliquer la PF (E. A. Bamgboye et I. C. Ajayi, 2016; Commission nationale de la population et ICF International, 2014). En Côte d'Ivoire, l'étude MIC 2016 note une amélioration dans le domaine de la PF avec une baisse régulière du nombre moyen d'enfants par femme. Cependant, les grossesses précoces et la prévalence contraceptive chez les femmes en union reste faible (Ministère du plan et du développement, 2017). Dans le pays, « les besoins non couverts en méthode moderne de contraception sont estimés à 29,9% et près de 500 000 grossesses non désirées sont dues à l'absence de de contraception alors que plus de 2179 décès maternels ont pu être évités à cause de l'utilisation des nouvelles méthodes en contraception» (Côte d'Ivoire, UNFPA, 2021).

C'est dans cette optique que plusieurs acteurs dont le couple composé de la femme et de l'homme s'activent à aider la Côte d'Ivoire à parvenir à ces objectifs. Contrairement aux hommes, les femmes de la ville de Bouaké sont favorables à la PF. Elles acceptent de s'impliquer dans la pratique du planning familial tandis que les hommes relégués au second plan constituent généralement un obstacle. Face à la résistance des conjoints, comment les femmes parviennent-elles à appliquer la PF à Bouaké? Mais quels sont les acteurs impliqués dans la PF? Comment les femmes procèdent-elles pour contourner l'opposition masculine? Comment comprendre leur détermination à contourner l'opposition des conjoints pour appliquer la PF? L'objectif de cet article est de montrer comment certaines femmes en union parviennent à contourner la résistance des conjoints pour appliquer la PF à Bouaké.

## 1. Méthodologie

Notre champ d'étude est la ville de Bouaké dans laquelle nous avons sélectionné deux quartiers constitués d'une population autochtone baoulé et d'allogènes (Burkina Faso, Mali, Nigéria...). La population cible couvre l'ensemble du personnel médical en charge de la PF dans ces sites, des agents de la PF à l'AIBEF et des femmes de 18 à 49 ans et des leaders d'opinion.

Cette étude est de type qualitatif pour laquelle l'entretien-semi directif a été retenu. Les entretiens ont été réalisés autour des acteurs, de la connaissance, des perceptions, des pratiques, des motivations et des obstacles liés à la PF. Ils ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone et retranscrits par nous-mêmes. Ils ont fait l'objet d'une analyse de contenu. L'échantillon a été établi sur la base de la technique de choix raisonné pour le personnel de santé des agents de la PF et les leaders d'opinion; et de la technique accidentelle pour les femmes. Cette procédure nous a permis de retenir deux (2) agents de santé, un agent de l'AIBEF(1) et cinquante femmes (24) dans les deux quartiers et dix (10) leaders d'opinion. Les théories des parties prenantes et de l'autodétermination (motivation extrinsèque) ont permis de comprendre le comportement des femmes à s'impliquer dans la PF à Bouaké et à braver la résistance masculine par des stratégies de contournement.

## 2. Résultats

### 2.1. Typologie, rôle et contribution des parties prenantes

Le concept des parties prenantes est défini par Freeman comme « tout groupe ou individu qui peuvent affecter ou être affectés par la mise en œuvre des objectifs de cette même organisation » (R. E. Freeman, 1984, p. 46). Dans la ville de Bouaké, nous avons identifié trois grandes catégories de parties prenantes impliquées dans la PF. Ce sont : les parties prenantes primaires directes, les parties prenantes primaires indirectes et les parties prenantes secondaires.

### **2.1.1. Parties prenantes primaires directes**

Noyau invariant de la PF, ces acteurs sont directement concernés, visés par la PF. Ce sont les premiers bénéficiaires de la PF. C'est le couple ou les deux conjoints : A1 Les conjointes et A2 Les conjoints. Leur décision détermine la réussite ou l'échec de la PF. Les conjoints décident du nombre d'enfants à faire. Etant les chefs de famille, c'est leurs décisions qui priment. Le statut et le pouvoir financier leur confèrent le pouvoir de décision final voire l'imposition de celle-ci à la conjointe. Face à ce pouvoir décisionnel des hommes, certaines femmes mettent en œuvre leur pouvoir à recourir à des stratégies de contournement.

### **2.1.2. Parties prenantes primaires indirectes**

C'est l'environnement social des conjoints. Ce sont ceux avec lesquels le couple a des liens sociaux et qui sont intéressés par les conditions de procréation du couple. Touchées par les politiques de la PF, même s'ils peuvent influencer les conjoints et les décisions des parties prenantes secondaires, ils finissent toujours par subir les décisions finales. On peut les regrouper de la façon suivante :

- B1 Les parents proches des deux conjoints
- B2 Les amies, les camarades, les voisins
- B3 Les enfants déjà nés des deux conjoints
- B4 Les chefs de quartiers, de villages, de canton et les leaders communautaires
- B5 Les ONG et associations nationales

Les parties prenantes primaires indirectes informent, suggèrent, proposent, prodiguent des conseils et sensibilisent dans le cadre de la PF. Elles subissent les décisions finales des conjoints. Interface entre les populations et les autorités administrative et territoriales, les chefs peuvent brandir les principes religieux ou culturels pour convaincre ou décourager les couples. Autorités coutumières et religieuses, ces acteurs sont écoutés dans le quartier. Ils ont la responsabilité d'informer, de sensibiliser et de dissuader les couples. Ils sont chargés de relayer l'information auprès des populations. Les ONG nationales servent également d'interface entre l'Etat et les populations en organisant des séances de sensibilisation.

### **2.1.3. Parties prenantes secondaires**

Les parties prenantes secondaires sont celles qui influencent une intervention de développement ou sont indirectement touchées par elle. Elles comprennent le gouvernement emprunteur, le ministère de tutelle et le personnel du projet, les organismes d'exécution, les gouvernements locaux, les organisations de la société civile, les entreprises du secteur privé, la banque et ses actionnaires et d'autres organismes de développement. Loin, leurs décisions et leurs intérêts impactent la régulation des naissances par groupes ou institutions interposés. C'est l'ensemble de ceux qui décident de la politique de PF, de sa mise en œuvre à Bouaké. On peut faire le regroupement suivant :

- C1 L'Etat et les Ministères
- C2 Les autorités administratives déconcentrées
- C3 Les collectivités territoriales (mairie)
- C4 La maternité
- C5 L'AIBEF
- C6 Les ONG et associations Internationales
- C7 Les médias

Les parties prenantes secondaires définissent et lancent la politique générale de la PF, informent et sensibilisent les populations, font la promotion des produits contraceptifs, favorisent l'accès aux méthodes de PF, servent les produits contraceptifs, financent et dotent les structures en équipement de travail et supervisent les activités liées à la PF. Les enquêtés pensent que ceux qui sont capables de faire réussir la PF sont : l'Etat, les agents de santé, les sages-femmes, les médecins, l'AIBF, les conjoints favorables, les ONG, la maternité, les femmes en raison des ressources dont disposent ces acteurs. Par ailleurs, ceux qui sont capables de faire échouer la PF à Bouaké sont : les personnes rattachées à la culture, les conjoints défavorables, les beaux-parents (surtout les belles-mères), les analphabètes, les responsables

politiques. De ce groupe d'acteurs, les conjoints tiennent une place importante. Certains approuvent tandis que d'autres sont réticents. Face à l'opposition, certaines conjointes utilisent des stratégies en vue de répondre aux attentes des politiques de PF et de leurs intérêts. Mais de quel pouvoir disposent-elles pour parvenir à leur objectif ?

## **2.2. Le pouvoir de la femme**

### **2.2.1. La grossesse**

Selon l'UNESCO (1955), la nature a fait des femmes, des êtres physiquement faibles par rapport aux hommes. Elles ont longtemps été considérées comme des êtres inférieurs et insuffisamment protégés par la loi, bien qu'ayant participé à de rudes travaux. De même à travers l'histoire de l'Église, les femmes ont été considérées comme des créatures inférieures par nature et selon le droit (Wijngaards institute for catholic research, 2019). Dans le foyer, l'homme est le chef et décide parfois de façon unilatérale. Même si l'égalité des sexes et des conjoints est prônée dans le foyer, l'homme se réserve toujours une part de supériorité par rapport à la femme (Société civile engagée pour la planification familiale en Afrique de l'Ouest, 2018).

Mais la nature a imposé à chaque être l'exclusivité de certains pouvoirs. Si l'enfantement est une question qui concerne le couple, la femme est la seule à porter la grossesse. Celle-ci implique beaucoup de réalités allant du rapport sexuel à l'accouchement. La concertation pour la bonne pratique de la PF est souhaitée. L'homme peut imposer son point de vue; mais la pratique de confirmation revient à la femme. L'homme peut contraindre la femme à des rapports sexuels non protégés. Lorsqu'elle utilise discrètement les méthodes contraceptives, l'enfantement ne peut avoir lieu qu'au respect de l'intervalle imposé par cette pratique.

### **2.2.2. Le cadre institutionnel**

La promulgation de la loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes et inscrit dans la constitution ivoirienne (PND 2016-2020, p.75), vient valoriser la femme, lui donnant officiellement le pouvoir de décider de commun accord avec son époux. L'exécution de cette loi devrait permettre à l'épouse de négocier avec son conjoint. Celui-ci devrait comprendre l'utilité d'une négociation et qu'un compromis n'est pas un signe de faiblesse ou de soumission mais une valeur incontournable pour l'harmonie du couple. C'est dire que le cadre institutionnel de l'égalité entre les époux vient renforcer le pouvoir de la femme en matière de décision de façon générale et plus particulièrement pour la PF. La promotion du genre, et l'institution de la PF renforce la confiance des femmes à espacer les naissances.

### **2.2.3. Des valeurs culturelles et religieuses encourageantes**

De façon générale, lorsqu'on parle de PF, le poids des cultures est évoqué comme obstacle. Si cette affirmation est juste, elle ne l'est pas pour toutes les dimensions de la PF. Les religions et les différentes cultures, ne s'opposent pas à l'espacement des naissances, mais plutôt à leur limitation et à l'usage des méthodes contraceptives modernes. Les propos de cet imam, fondés sur les principes du Coran nous éclaire davantage :

Bon, étant religieux, je crois bien que dans leur programme, il y a des parties que l'islam cautionne et il y a des parties que l'islam ne cautionne pas. Puisque la planification familiale, c'est sous plusieurs formes. Voilà ! Mais en Côte d'Ivoire, ils ont opté pour l'espacement des enfants, donc cette forme aussi l'islam cautionne puisqu'on a des passages du coran qui parlent sur ça (D. M. Imam).

Il renforce la position religieuse en évoquant les bien-fondés de l'espacement des naissances :

Parce que, quand on parle de planification familiale, puisque notre religion, l'islam prône aussi la planification, parce que quand on regarde, il y a trop de morts infantiles. Il y a les femmes aussi qui perdent la vie en voulant donner naissance, parce que souvent il y a des grossesses qui sont trop proches. La femme ne se repose pas assez. Donc l'utérus prend un coup. Aussi, la planification pourquoi, parce que ça aide à éduquer les enfants. Quand il y a un espacement de grossesse entre les enfants, non seulement l'éducation est bien planifiée, la poche aussi se repose un peu. L'enfant ne part pas trop à l'hôpital et maman aussi a le temps de s'occuper d'elle et de se rendre belle pour papa. Vous voyez que c'est un ensemble de tout, et pour cela que notre religion, l'islam prône la planification familiale mais dans une durée bien déterminée, voilà Ok! Donc c'est pour toutes ces raisons que je crois qu'il est bien de planifier, mais il faut que ça soit bien expliqué voilà inshallah (D. M. Imam).

Ces principes religieux sont encourageants pour les femmes à s'engager dans l'espacement des naissances. C'est dans ce sens que dame D.B., à l'instar de l'Imam, voit une similitude entre la PF et les recommandations du Coran en matière d'espacement des naissances.

Selon moi, c'est une bonne politique. Même dans le coran, elle existe. Vous voyez ? C'est comme, pour moi, c'est le coran qu'ils ont imité. Si vous accouchez, votre enfant tête pendant deux ans. Vous pouvez faire trois à quatre ans avant d'avoir un autre enfant. Est-ce que ce n'est pas ce que le planning familial dit ? Voilà c'est ça (Mme D. B. Bouaké.)

Selon cette dame, la PF est en conformité avec les principes du Coran qui prône également l'espacement des naissances. Cette similitude encourage les femmes à appliquer l'espacement des naissances. Pour ce président de jeunesse, il n'est pas bon de limiter le nombre d'enfants, cependant, il est pour l'espacement qui est déjà appliqué dans sa culture d'origine.

Pour moi, la limitation des naissances n'est pas bonne. Ce que Dieu te donne, c'est ça. C'est Dieu qui donne les enfants. Enfant c'est un truc de destin. Exemple pour quelqu'un on dit de faire trois enfants, alors parmi les trois, qui va réussir et qui ne va pas réussir ? Tu ne sais pas. Donc en faisant beaucoup, c'est forcé qu'un parmi ces enfants va réussir et prendre la charge de tout le monde. Et maintenant, on dit de prendre comprimé pour ne pas faire beaucoup d'enfants. Pour moi, ce n'est pas bon. Mais c'est bien d'espacer car coller, coller, ça joue sur l'enfant. Dans notre culture, c'est deux ou trois ans. Mais tout le monde ne respecte pas. Par exemple le frère lasso dès que son bébé a commencé à faire quatre pattes nette, la femme est tombée enceinte et c'est moi-même qui partait prendre l'enfant car il ne tête pas et il n'a pas force. (K. D. Président de jeunesse)

Considérant les enfants comme un don de Dieu, le président de jeunesse rejette la limitation des naissances mais encourage l'espacement. Tout comme lui, cette présidente encourage discrètement les femmes à l'utilisation des MC.

Aujourd'hui je connais beaucoup de sœurs qui utilisent ces produits et elles ne regrettent pas. Alors je pense que c'est normal qu'elles utilisent ces produits. Celles qui n'utilisent pas sont souvent des femmes qui ont beaucoup d'enfants et de problèmes. Quand elles me parlent de leurs problèmes, c'est là que je fais le lien avec le nombre de leurs enfants. Mais il faut dire que je ne leur parle pas de ça directement. Vraiment je ne parle pas de ça comme ça, parce je ne veux pas qu'on dise, demain, que c'est moi qui crée des palabres dans les couples ; car si le mari apprend que c'est moi qui conseille sa femme à utiliser ces produits, il peut prendre ça en mal. Donc je profite des problèmes qu'elles posent pour en parler en parabole (C.M. Présidente, association de femmes).

Cette présidente de femmes, bien que louant le comportement des femmes à l'utilisation des MC, reste méfiante quant à leur sensibilisation au risque d'attirer la colère des époux. La position des femmes en harmonie avec les pratiques culturelles d'espacement des naissances est un atout pour leur pouvoir quand la limitation et l'usage des méthodes contraceptives modernes demeurent les principaux défis à relever

### 2.2.4. La discrétion

Pour parvenir à leurs actions, les femmes, appliquent discrètement la PF comme l'a constaté Mme D. B. avec les musulmanes au visage voilé « Mais au moment où je parlais, les femmes musulmanes parlaient beaucoup même certaines étaient voilées, les yeux étaient fermés. Vous les voyez là-bas. Mais moi je faisais la pique, trois mois» (Mme D. B.). Cette même stratégie de discrétion est utilisée par Mme J. A. Mais elle a été découverte et a failli perdre son foyer.

Mes parents, ils vont s'asseoir et me parler comme un père et une mère peuvent parler à leur enfant. Mon mari, il peut le faire en me menaçant et c'est ce qu'il a fait. Normalement on devait choisir ensemble mais, comme il est contre, je me suis caché pour faire et pour finir, c'est tombé dans oreille de ses parents et j'ai failli être ramenée auprès de mes parents hein (Mme J. A.).

Le comportement de ces femmes montre les stratégies de contournement utilisées par les femmes pour espacer les naissances. Elles veulent éviter d'être identifiée, dénoncées, ou d'être contrariées par leurs époux. L'expérience de ces deux dames montre qu'elles ont la volonté d'appliquer la PF. Puisqu'elles reconnaissent les biens fondés de l'espacement des naissances, mais sont confrontées à la résistance masculine, l'usage discret des méthodes contraceptives leur donne le pouvoir de réaliser leur rêve.

### 2.2.5. La sensibilisation

Les femmes échangent entre elles sur la PF. Les unes sensibilisent les autres. Ceci se sent dans les propos de T.A.

C'est quand j'ai vu ma voisine me parler de ça toujours et un jour je me suis rendu là-bas et puis je me suis renseignée. Or entre temps j'avais déjà deux enfants. Pour m'occuper d'eux et ne pas faire encore là, c'est pour ça. Actuellement là, la vie est dure. Ils n'ont qu'à parler aux parents de nos mari parce que c'est eux qui poussent leur enfant à faire beaucoup d'enfant pare ce que c'est eux qui veulent beaucoup de petit fils ors ce que eux ils oublient la vie d'avant et puis pour maintenant ce n'est pas la même chose (Dame T. A.).

Sensibilisée par sa voisine, T. A. a appliqué la PF avec le soutien de sa mère. Mais l'intervention du conjoint a mis fin à la pratique qui selon ses propos ralentissent l'enfantement. Elle a dû arrêter l'utilisation des MC pour préserver son foyer. Face à l'opposition du mari, Mme T.A. propose la sensibilisation des beaux parents qui, pour elle, sont les instigateurs d'un nombre élevé d'enfants.

## 2.3. Connaissance et motivations de la pratique de planification familiale par les femmes à Bouaké.

### 2.3.1. Connaissance de la PF

La PF relative à l'espacement des naissances est connue des femmes de la ville de Bouaké. Les différentes communautés la nomment de diverses manières. Elle est désignée chez les sénoufos par « dihi higué ligué kini » ou « Pihigué ligué kina » ou encore « di pihi ligué kiyainan », Chez les malinkés par « Ka tchè do deho nignôgôhtchai, » ou « déhi tchè djagnan gnongôthè » ou encore « den wolo ka djagnan gnongonan » et chez les Baoulés par « Baméafientitiwa ». Ces expressions signifient espacement des naissances. Les femmes ont déjà entendu parler de la PF, au lycée, à une réunion, et même par l'entourage sur les pratiques modernes de contraception. Selon elles, il existe des méthodes contraceptives traditionnelles et des méthodes modernes. Les MC régulièrement utilisées sont les injectables, les pilules, le préservatif, le stérilet et l'abstinence.

### 2.3.2. Le bien-être familial

La PF est une initiative qui s'inscrit dans un contexte où l'évolution démographique et la rareté des ressources engendre des conditions de vie difficiles. Elle est perçue comme une bonne politique en Côte d'Ivoire du fait qu'elle permet de réduire le nombre d'enfants, la mortalité maternelle et infantile, les grossesses à risque et non désirées. Cette politique permet selon elles de mieux assurer l'éducation des enfants, de mieux les prendre en charge et permet à la femme de garder sa beauté. C'est pourquoi, cette femme n'hésite pas à donner sa perception en relevant les avantages associés à cette politique :

Bon pour ma part, c'est une bonne politique vue le nombre de personnes pauvre en Côte d'Ivoire. Je pense que c'est une bonne méthode, parce qu'il ne faudra pas faire les enfants et puis les mettre dans la rue, ça va créer d'autres problèmes à la société. Donc planifier les grossesses, c'est un peu réduire le nombre d'enfants voilà. Il faut faire des enfants, si tu sais que tu peux t'en occuper. C'est bien pour la famille, c'est bien pour la société, c'est bien aussi pour l'enfant (Mme O. A. M.).

Le propos de cette dame qui qualifie la PF de bonne politique fait ressortir les biens fondés de celle-ci en termes de réduction de la pauvreté, de prise en charge. Pour elle, le nombre élevé d'enfants constitue un danger pour la société. Partant, elle relève que les bénéficiaires de cette politique sont : les enfants, la famille et la société.

### 2.3.3. Les risques à éviter

Les femmes sont motivées par le souci d'éviter certaines situations désagréables. Ce sont: la délinquance juvénile, le chômage, les maladies, les décès, la mauvaise éducation des enfants, les grossesses à risque et non désirées. A titre d'exemple, les propos de Mme D. B. relatifs à la vie de la personne nous permettent de comprendre les risques à éviter.

La vie de la personne. Même il y a une jeune fille à coté de nous, là où je vends. Elle est au bord du goudron. Elle a fait la vie. Elle ne s'est pas vite mariée. Mais lorsqu'elle s'est mariée, Dieu lui a donné des enfants. Elle a fait successivement les jumeaux. Elle est partie à l'hôpital où ils lui ont dit de pratiquer la planification familiale pour séparer les enfants. Mais elle n'a pas accepté, ce jour-là elle est allée auprès de nous, nous sommes allés la saluer et on lui a dit que ces enfants étaient trop proches. Elle nous a répondu de la laisser tranquille, que ce que Dieu nous donne, comment tu peux le refuser ? Mais quand elle a fait le dernier, elle est décédée. Parce que les docteurs lui on dit de mettre les distances entre les enfants mais elle n'a pas accepté. L'autre enfant même, le jour elle est décédée, le soir l'autre est décédé. Celui qu'elle portait est décédé aussi. Et si elle avait suivi la parole des docteurs, est ce que cela allait arriver ? Voilà pourquoi son importance, c'est sur nous les femmes parce que le mari n'a rien avoir avec ça. Lui il n'a rien avoir avec ça. Lui si l'enfant est fait, c'est fini (Mme D. B.).

Le discours de dame D.B. fait ressortir le cas d'une femme qui a successivement fait des jumeaux. N'ayant pas respecté les règles de la PF malgré la sensibilisation dont elle a bénéficié, celle-ci est décédée avec deux de ses enfants. Cet exemple relève les conséquences du non suivi de la PF sur la vie de la femme et des enfants.

## 3. Discussion

Nous avons montré à travers ce travail, la pluralité d'acteurs œuvrant dans le domaine de la PF. Une catégorie se distingue par son caractère invariant, essentiel et incontournable. Il s'agit de la femme sans laquelle tout projet sur la PF est nul. C'est dans ce sens que nous avons pu voir à travers cette enquête que malgré l'opposition des conjoints certaines femmes utilisent discrètement des procédures de contournement marquant ainsi leur pouvoir d'action.

En effet si les femmes décident d'appliquer la PF, c'est parce qu'elles visent des intérêts qui justifient leur comportement. Elles sont motivées par: la santé de la mère et de l'enfant, les grossesses consensuelles sans risque, la bonne éducation des enfants, la meilleure prise en charge des enfants, le désir de mieux paraître, autrement dit, elles veulent éviter, les implications suivantes: la délinquance juvénile, le chômage, les maladies, les décès, la mauvaise éducation des enfants, les grossesses à risque et non désirées. Le comportement des femmes par rapport à la PF à Bouaké peut être expliqué par la théorie de l'autodétermination de E. L. Deci & R. M. Ryan, (2000) qui comprend deux principales variantes dont la théorie de la motivation extrinsèque et la théorie de la motivation intrinsèque. Selon eux la motivation extrinsèque se définit comme le fait pour le sujet d'agir dans l'intention d'obtenir une conséquence qui se trouve en dehors de l'activité même (recevoir une récompense, éviter de se sentir coupable, gagner l'approbation, évitement d'une sanction, etc.). Cette motivation extrinsèque fait référence à toutes ces valeurs, buts et besoins, qui ensemble, définissent la nature de ce comportement.

Dans le cadre de la motivation intrinsèque, les comportements intrinsèquement motivés sont ceux qui sont motivés par la satisfaction du comportement en lui-même plus que par les contingences ou les renforcements qui sont opérationnellement séparables de l'activité du sujet. Les comportements sont uniquement motivés en vertu de l'intérêt, la curiosité et le plaisir que le sujet éprouve dans la pratique de l'activité, sans attendre de récompense. Dans le cas de cette étude dont les résultats mettent en avant la femme dans la réussite de la PF, la théorie de la motivation extrinsèque explique mieux leur comportement.

Si les femmes prennent le risque d'appliquer la PF malgré l'opposition des conjoints, c'est parce que la PF comporte pour elles un enjeu important. Elles ne veulent pas perdre les avantages de cette politique. La discrétion comme stratégie de contournement indique également la valeur accordée à l'union avec le conjoint, et le désir de conserver la cohésion familiale. Certains auteurs ont abordé les stratégies de contournement des femmes face à la résistance masculine dans l'application de la PF. Il importe pour nous d'établir le lien entre leurs résultats et les nôtres. Dans une étude menée par M. Coulibaly et al (2020) sur les Obstacles socioculturels liés à l'utilisation de la contraception moderne en Côte d'Ivoire, les auteurs indiquent que les principaux obstacles décrits étaient : le manque d'informations fiables et adéquates, les fausses idées sur la contraception, la crainte des effets secondaires, l'analphabétisme, le pouvoir décisionnel de l'homme, les interdictions religieuses et les contradictions socioculturelles. Ils ont noté que pour contourner ces obstacles (surtout l'opposition des hommes), les femmes utilisaient secrètement les contraceptifs, s'exposant ainsi à des risques sociaux. Dans le même sens l'étude du CERPOD (1999) dans le District sanitaire de Bamako a montré que face à l'opposition du mari et de son entourage, les femmes utilisent la discrétion comme stratégie de contournement. Ces résultats sont similaires à ceux de K. Belohlav et M. Karra (2013) à Lusaka en Zambie. En effet, dans cette étude, les chercheurs ont mis en évidence l'usage des formes cachées de contraception par les femmes lorsqu'elles les appliquent seules. Cependant ils relèvent une méfiance aux conséquences néfastes qui s'installe au sein du couple lorsque la femme tarde à tomber enceinte. Les résultats de recherches sur le comportement des femmes face à la résistance masculine sont semblables. Les femmes en union tendent à recourir aux pratiques discrètes pour contourner l'opposition des conjoints. Confirmant nos résultats, nous pouvons retenir que les hommes ont le pouvoir de décision, et les femmes de leur côté ont le pouvoir pratique de contournement.

## **Conclusion**

La problématique de l'acceptabilité et de la pratique de la PF en Côte d'Ivoire est une question dont la résolution est salutaire pour les solutions face à l'explosion démographique et la rareté des ressources. Dans la ville de Bouaké, de nombreux acteurs s'activent à la réalisation de ce projet. Mais la femme en dépit des préjugés sur son incapacité, voire son infériorité à l'homme demeure l'actrice invariante et incontournable de cette initiative à Bouaké. Elle est la seule à porter la grossesse et dispose du contrôle des pratiques discrètes liées à son corps. L'usage discret des méthodes contraceptives demeure la stratégie, pour elles, même si celle-ci comporte des risques. A ce pouvoir, il faut compter avec le cadre institutionnel de l'égalité entre l'homme et la femme, de l'institution de la PF, l'admission de l'espacement des naissances par les différentes cultures et religieuses, son action de sensibilisation sur le terrain. En outre, ce pouvoir de la femme est rendu utile par la connaissance que les femmes ont de la PF, la compréhension de ses biens fondés. En occupant le monopole de l'engagement pour la réussite de la PF contrairement aux hommes qui en plus des effets secondaires, constituent le blocage, la femme présente une image d'actrice devant conduire la Côte d'Ivoire vers la réussite de la PF. Il reste donc à sensibiliser, convaincre et impliquer les hommes à ce projet salutaire dans un monde où les ressources se raréfient avec l'explosion démographique.



## Références bibliographiques

BAMGBOYE Eniola Adetola et Ajayi Ibi, 2016, «Modèles de besoins non satisfaits pour la planification familiale chez les femmes en âge de procréer au Nigeria», *African Journal of Reproductive Health*; 20 (3), p.127-135.

BELOHLAV Kate et Mahesh Karra, 2013, *La prise de décision des ménages et l'utilisation de la contraception en Zambie*, [https://www.prb.org/wp-content/uploads/2014/02/contraceptive-zambia\\_fr.pdf](https://www.prb.org/wp-content/uploads/2014/02/contraceptive-zambia_fr.pdf) (10.05.2022).

NIAMH Cahill et al, 2018, «Usage contraceptif moderne, besoins non satisfaits et demande satisfaite chez les femmes en âge de procréer qui sont mariées ou en union dans les pays cibles de l'initiative Planification familiale 2020: une analyse systématique à l'aide de l'outil d'estimation de la planification familiale» *Lancet* 2018; 391 (10123), p. 870-882.

Centre d'étude et de recherche sur la population pour le Développement, 1999, *Impact de la planification familiale sur la vie des femmes. Les utilisatrices clandestines, L'arme de la discrétion dans le district Bamako*, <http://portails.cilss.bf:8500/documents/1375.pdf> (10.05.2022).

Commission nationale de la population et ICF International, 2014, *Enquête Démographique et de Santé du Nigeria 2013*, Abuja et Rockville: NPC et ICF International.

COULIBALY Madikiny et al, 2020, «Obstacles socioculturels liés à l'utilisation de la contraception moderne en Côte d'Ivoire», dans *Santé Publique*, 4 (Vol. 32), p. 389 à 397, <https://www.cairn.info/publications-de-Madikiny-Coulibaly--715825.htm> (14.05.2022).

DECI Edward et Ryan Richard, 2000, «Self-Determination Theory and the Facilitation of Intrinsic Motivation, Social Development, and Well-Being», *American Psychologist*, Vol. 55, No. 1, p. 68-78, [https://selfdeterminationtheory.org/SDT/documents/2000\\_RyanDeci\\_SDT.pdf](https://selfdeterminationtheory.org/SDT/documents/2000_RyanDeci_SDT.pdf), (10.05.2022).

DWYER Joseph et Jezowski Tomasz. 1995, «Quality management for family Planning Services: Pratical experience from Africa», *AVSC working paper* N°7, p.1-8

FREEMAN Richard Edward, 1984, *Strategic Management: A Stakeholder Theory*, Boston Pitman.

KONDITAMDE André, 2017, *Déterminants de l'attitude des hommes face à la pratique de la contraception moderne des femmes en milieu rural burkinabè. Cas du village de Tanlarghin*, mémoire de MasterII.

Ministère de la santé et de la lutte contre le SIDA (Côte d'Ivoire), 2014, *Plan d'action national budgétisé de planification familiale 2015-2020*, [http://www.healthpolicyproject.com/ns/docs/CIP\\_CotedIvoire.pdf](http://www.healthpolicyproject.com/ns/docs/CIP_CotedIvoire.pdf) (05.05.2022).

Ministère du plan et du développement, 2017, *La situation des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire, Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) - Côte d'Ivoire 2016*, [https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/West%20and%20Central%20Africa/Côte%20d%27Ivoire/2016/Final/Cote%20d%27Ivoire%202016%20MICS\\_French.pdf](https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/West%20and%20Central%20Africa/Côte%20d%27Ivoire/2016/Final/Cote%20d%27Ivoire%202016%20MICS_French.pdf) (14.05.2022).

Société civile engagée pour la planification familiale en Afrique de l'Ouest (2018), *Les femmes guinéennes ne décident pas de leurs Santé Sexuelle et Reproductive*, <https://mafamilleplanifiee.org/femmes-guineennes-ne-decident-de-leurs-sante-sexuelle-reproductive>.

UNESCO, 1955, « La femme est-elle un être inférieur ? Son rôle dans la politique, l'éducation, le travail, la famille ». *Le Courrier de l'UNESCO*, N° II, (8<sup>e</sup> année), en ligne, [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000069853\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000069853_fre) (14.05.2022).

Wijngaards institute for catholic research, 2019, *Les femmes ont été considérées comme des créatures inférieures*, <http://www.womenpriests.org/fr/tradition/les-femmes-ont-ete-considerrees-comme-des-creatures-inferieures/>(10.05.2022).